

Villes et intercommunalités

Prix net

Moins de 12 000 hab.	269 €
Entre 12 000 et 30 000 hab.	269 € + 0,0217 € pour chaque habitant au-dessus de 12 000 hab.
Entre 30 000 et 100 000 hab.	300 € + 0,0217 € pour chaque habitant au-dessus de 12 000 hab.
Entre 100 000 et 220 000 hab.	335 € + 0,0217 € pour chaque habitant au-dessus de 12 000 hab.
Plus de 220 000 hab.	357 € + 0,0217 € pour chaque habitant au-dessus de 12 000 hab.

Plafonds de cotisation : Métropole : 16 500 € ; EPCI : 12 000 €

Un tarif d'adhésion de 150 euros est proposé aux communes dont les EPCI sont adhérents et cotisent pour l'ensemble du territoire.

Départements

Moins de 300 000 hab.	2500 €
Entre 300 000 et 500 000 hab.	5000 €
Plus de 500 000 hab.	8000 €

Régions

Entre 2 et 4 millions hab.	11 000 €
Entre 4 et 7 millions hab.	13 000 €
Entre 7 et 11 millions hab.	15 000 €
Plus de 11 millions hab.	17 000 €
Corse et régions d'Outre-Mer	5 000 €

Membre associé (entreprises, associations)	250 €
Collectivité étrangère	1 500 €
Villes et pays en développement – « solidarité internationale »	150 €